Tennis Club Bussigny
Association à but non lucratif régie par les art. 60 ss du Code civil suisse
Siège : Bussigny (VD) · Membre de Swiss Tennis
Chemin de la Plannaz 1 · CH-1030 Bussigny
info@tcbussigny.ch · www.tcbussigny.ch

Conditions générales de vente

Réservation des courts de tennis · Paiement en ligne · Annulations et remboursements

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent les relations entre le Tennis Club Bussigny (ci-après « le Club ») et toute personne, membre ou non-membre (ci-après « l'utilisateur »), qui réserve ou paie une prestation du Club en ligne, en particulier via le système de réservation **resa.tcbussigny.ch**.

Les CGV complètent les statuts du Club (adoptés par l'Assemblée générale ordinaire du 5 mars 2026) et son règlement d'utilisation des installations, publiés sur www.tcbussigny.ch. En cas de contradiction, les statuts priment. Toute réservation ou tout paiement en ligne implique l'acceptation des présentes CGV.

2. Prestations

Le Club met à disposition 5 courts de tennis extérieurs au Chemin de la Plannaz, à Bussigny, utilisables de 6h00 à 23h00 selon le règlement d'utilisation. Peuvent notamment être payés en ligne :

- la location d'un court par un **non-membre** ;
- les **invitations** d'un membre (partenaire non-membre jouant avec lui) ;
- la recharge du **porte-monnaie électronique** ;
- les **inscriptions à des cours** ou autres prestations, lorsque le paiement en ligne est proposé.

Les cotisations des membres sont fixées selon les statuts et font l'objet d'une facturation séparée. Le membre qui démissionne en cours d'année ne peut pas exiger le remboursement de sa cotisation (art. 4 des statuts).

3. Réservation en ligne

3.1 Déroulement. L'utilisateur choisit un créneau, indique des coordonnées exactes (nom, adresse e-mail, téléphone) puis effectue le paiement. Une confirmation lui est envoyée par e-mail.

3.2 Accès aux courts pour les non-membres. Après réception de sa confirmation, le non-membre écrit à resa@tcbussigny.ch pour obtenir les informations d'accès au court. Le prêt de raquettes et de balles peut être demandé dans le même message.

3.3 Réservations du Club. Le Club peut réserver des courts pour ses cours, tournois, interclubs, événements ou travaux d'entretien ; ces créneaux n'apparaissent pas comme disponibles.

4. Tarifs

Les prix sont indiqués en francs suisses (CHF) et s'entendent sans supplément au moment du paiement. Ils peuvent être adaptés par le Club ; le prix affiché dans le système de réservation au moment de la confirmation fait foi.

Prestation	Base	Prix
Location par un non-membre	Par court, à 2 ou 4 joueurs	CHF 45.– / heure
Invitation d'un membre	Par personne invitée	CHF 15.– / heure

5. Paiement en ligne par SaferPay

Les paiements en ligne sont traités par **SaferPay**, solution de paiement de Worldline, prestataire de services de paiement certifié PCI DSS. Les moyens de paiement acceptés (notamment TWINT et cartes de crédit) sont ceux proposés sur la page de paiement SaferPay. Selon la carte utilisée, une authentification forte (3-D Secure) peut être demandée.

Les données de paiement sont saisies et traitées exclusivement sur la plateforme sécurisée de SaferPay ; le Club n'y a jamais accès et ne les conserve pas. Le montant est dû intégralement au moment de la réservation. La réservation n'est confirmée qu'après validation du paiement ; en cas d'échec ou d'abandon du paiement, le créneau n'est pas réservé. Un membre peut aussi régler avec le solde de son porte-monnaie électronique.

6. Annulation et remboursement

6.1 Délai d'annulation. Une réservation qui comprend un non-membre ou un invité peut être annulée **au plus tard 72 heures avant** l'heure de début du créneau. Une réservation entre membres, sans invité, peut être annulée jusqu'à l'heure de début. L'annulation se fait dans le système de réservation ou, à défaut, par e-mail à resa@tcbussigny.ch.

6.2 Remboursement d'un membre. Le montant payé par un titulaire de porte-monnaie pour une réservation valablement annulée est recrédité sur son porte-monnaie électronique, immédiatement disponible pour de futures réservations. Il n'est pas reversé sur la carte ou le compte TWINT, sauf décision contraire du comité.

6.3 Remboursement d'un non-membre. Sur demande écrite à resa@tcbussigny.ch, le montant d'une réservation valablement annulée est remboursé par le Club sur le moyen de paiement utilisé (carte ou TWINT), via SaferPay. Le remboursement est effectué dans un délai de 10 jours ouvrables ; le délai de crédit dépend ensuite de l'émetteur de la carte ou de TWINT. Le non-membre peut aussi convenir avec le Club d'un report de sa réservation.

6.4 Annulation tardive ou absence. Une réservation annulée hors délai, ou non utilisée, reste due et ne donne droit à aucun remboursement. Le renoncement des joueurs en raison de la météo est traité de la même manière, sauf si le Club ferme les courts (chiffre 6.5). Dans des circonstances exceptionnelles, le comité peut examiner une demande au cas par cas.

6.5 Annulation par le Club. Si le Club doit annuler une réservation payée pour une raison qui lui est propre (tournoi, interclubs, travaux, fermeture des courts décidée par le comité, notamment pour raison météorologique), le montant payé est recrédité sur le porte-monnaie de l'utilisateur ou, pour un non-membre, remboursé selon le chiffre 6.3. L'annulation d'une réservation effectuée en violation des statuts ou des règlements ne donne droit à aucun remboursement.

6.6 Inscriptions aux cours. Les conditions d'annulation et de remboursement d'un cours sont celles indiquées lors de l'inscription. À défaut, le comité statue au cas par cas.

6.7 Réclamations. Toute réclamation relative à un paiement (double débit, montant erroné) est à adresser à info@tcbussigny.ch, si possible dans les 30 jours, avec la date et la référence de la réservation.

7. Porte-monnaie électronique

Chaque utilisateur disposant d'un compte dans le système de réservation et d'un abonnement qui le prévoit possède un porte-monnaie électronique libellé en CHF. Il est alimenté par les recharges et les remboursements de réservations annulées, et sert à payer de nouvelles réservations. Il est personnel et non transmissible et ne porte pas intérêt. Le solde et l'historique sont consultables dans l'espace personnel.

8. Obligations des utilisateurs

L'utilisateur respecte le règlement d'utilisation des installations, notamment le créneau réservé, le port de chaussures de tennis adaptées et le brossage du court en fin de partie. Il ne réserve pas sous le nom d'un autre joueur. Les dégâts sont à la charge de leur auteur ; le membre répond envers le Club du respect des règlements par ses invités et des dégâts qu'ils causent. Le Club peut refuser l'accès à toute personne qui ne respecte pas les présentes CGV ou le règlement.

9. Responsabilité

Dans les limites permises par la loi, le Club décline toute responsabilité en cas de maladie, d'accident ou de vol (art. 6 des statuts). Il est recommandé à chaque utilisateur de s'assurer individuellement. Les mineurs demeurent sous la responsabilité de leurs représentants légaux. Le Club ne répond pas des indisponibilités temporaires du système de réservation ou de la plateforme de paiement.

10. Protection des données

Le Club traite les données personnelles des utilisateurs (nom, coordonnées, réservations, paiements) conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD), uniquement pour la gestion des membres, des réservations et de la facturation. Le système de réservation est fourni par Plugin.ch ; les données de paiement sont traitées par SaferPay (Worldline) selon ses propres conditions. Les données ne sont pas cédées à des tiers à des fins commerciales. Toute demande d'accès ou de rectification peut être adressée à info@tcbussigny.ch.

11. Modification des CGV

Le comité peut modifier les présentes CGV en tout temps. La version applicable est celle en vigueur au moment de la réservation ou du paiement, publiée dans le système de réservation.

12. Droit applicable et for

Les présentes CGV sont soumises au droit suisse. Tout litige sera, dans la mesure du possible, réglé à l'amiable. À défaut, le for est au siège du Club, à Bussigny (VD), sous réserve des fors impératifs prévus par la loi.

Bussigny, le 2 novembre 2026 — Tennis Club Bussigny